Financer sa coopérative en Wallonie : 5 révélations issues du terrain

Aides PAC, recherche, prêts publics, banque, finance d'impact, Europe : les ressources existent. Réunis à la Ferme de La Préale, financeurs et coopératives ont partagé les clés pour les combiner.



Rencontre « Financer sa coopérative », Ferme de La Préale, Hamois, 15 octobre 2026.

3,5 M€
encore disponibles sur les 4,8 M€ d'aides PAC prévus pour les coopératives de transformation et de commercialisation, jusqu'à fin 2027

75 %
du coût de la R&D confiée à un centre agréé, pris en charge par la Région pour une PME : recettes, procédés, logistique de circuit court

> 2 mio € ?
pour des projets européens Horizon Europe et LIFE, à la portée des coopératives réunies en consortium

Le casse-tête financier des coopératives wallonnes

Lancer ou développer une coopérative agricole ou de transformation en Wallonie demande de l'énergie. Il faut gérer la trésorerie au quotidien, investir dans du matériel et financer des outils de transformation. La recherche de capitaux peut vite sembler opaque. Face au nombre de guichets et aux exigences des banques, beaucoup de dirigeants se sentent démunis.

Pourtant, la Wallonie compte de nombreuses ressources financières encore sous-utilisées. Pour faire le point, le Réseau wallon PAC et Crédal ont réuni le 15 octobre, à la Ferme de La Préale, les acteurs clés de l'écosystème régional : le SPW Agriculture et le SPW Économie, Emploi, Recherche, Wallonie Entreprendre et sa filiale W.Alter, la banque CBC, les spécialistes de la finance d'impact (Crédal, Funds For Good et son fonds ImpaktEU) et le NCP Wallonie. Après les présentations, **un speed dating au soleil** a permis à chaque coopérative de rencontrer les financeurs en petits groupes. Objectif : repartir avec des clés de compréhension sur son modèle et des pistes de dossiers à déposer. Voici les cinq enseignements majeurs de cette rencontre.

Réseau wallon PAC
Avec le soutien de la Wallonie
Financé par l'Union européenne
COLLÈGE des PRODUCTEURS

ENSEIGNEMENT 1

Penser son capital comme un arbre et mutualiser l'impossible

La Ferme de La Préale montre combien la coopérative peut devenir un levier d'investissement et de résilience. Cette ferme agroécologique bio fonctionne sur un modèle multi-entreprises : maraîchage, semences biologiques, boulangerie-pâtisserie, plantes aromatiques et, bientôt, fromage de chèvre. Chaque activité garde son autonomie de gestion, dans le cadre de règles communes, tout en partageant les charges d'infrastructure.

Pour financer ses équipements, la coopérative s'inspire de l'image de l'arbre. Son capital s'articule autour de trois catégories de parts :

- parts « racines » à 400 €, réservées aux fondateurs ;
- parts « tronc » à 5 000 €, pour les investisseurs qui consolident l'assise financière ;
- parts « branches » à 500 €, pour fédérer les acteurs locaux et les producteurs partenaires.

Des parts « feuilles », pensées pour le financement participatif, n'étaient pas encore activées au moment de la rencontre.

Au-delà du capital, la mutualisation résout des équations impossibles à l'échelle d'une seule entreprise. Une nouvelle cabine haute tension, pour alimenter le site en électricité photovoltaïque, coûte environ 200 000 €. Pour une boulangerie artisanale isolée, c'est hors de portée. Répartie entre plusieurs ateliers sur un même site, la dépense devient soutenable. Les activités se renforcent aussi entre elles : l'activité maraîchère a progressé de plus de 15 % depuis l'ouverture de la boulangerie.

Le partage des infrastructures apporte enfin un bénéfice humain. Il rompt l'isolement de l'entrepreneur agricole et allège sa charge mentale grâce au partage des compétences, de la gestion et des risques.

Olivier Lefebvre insiste sur deux principes. D'abord, faire challenger son plan d'affaires par des personnes extérieures. Ensuite, choisir l'instrument financier selon la dépense : un investissement durable et un besoin de trésorerie ne se financent pas de la même manière.

> **CONSEIL DU TERRAIN**
> Gardez une gestion autonome pour chaque atelier, tout en mutualisant les investissements lourds (énergie, stockage, livraison). C'est ce qui permet de rester agile sans renoncer à la force financière du collectif.



Présentation de la Ferme de La Préale et de ses chiffres clés, 15 octobre 2026.

ENSEIGNEMENT 2

Aides PAC aux coopératives : des millions d'euros encore disponibles

Le SPW Agriculture gère les aides à l'investissement des sociétés coopératives de transformation et de commercialisation (SCTC). Ce dispositif de la Politique agricole commune, cofinancé par la Wallonie et l'Europe, reste trop peu connu. Youri Bartel l'a rappelé : sur une enveloppe de 4,8 millions d'euros prévue jusqu'à fin 2027, 3,5 millions restent disponibles. Un peu plus d'un quart seulement du budget a donc été utilisé.

Les conditions d'accès sont aujourd'hui plus simples. Il n'est plus nécessaire de réunir trois exploitations distinctes : trois personnes suffisent, à condition que la majorité des membres, et des parts, soient des agriculteurs à titre principal ou complémentaire disposant de la qualification requise.

Le montant de l'aide repose sur des coûts simplifiés : des forfaits par type d'équipement, au mètre carré pour les bâtiments ou au mètre pour les lignes de transformation. Le porteur de projet connaît donc à l'avance le montant de son aide. Exemple : pour un bâtiment estimé à 200 000 €, l'aide de base atteint 40 000 €. La demande se fait entièrement en ligne.

Les aides aux SCTC en bref

Critère	Ce qu'il faut savoir
Membres	3 personnes au minimum, dont une majorité d'agriculteurs (à titre principal ou complémentaire)
Plafond	500 000 € par coopérative sur la période 2023-2027
Taux d'aide	20 % de base, jusqu'à 35 % avec les majorations (bio, signes de qualité, nombre de membres)
Budget disponible	3,5 millions d'euros, sur une enveloppe de 4,8 millions jusqu'à fin 2027

Trois règles de gestion pour le trésorier

1

Préfinancer à 100 %

L'aide est versée en une fois, après la réalisation et le paiement complet des travaux ou des équipements.

2

Attendre la décision

Un accusé de réception arrive sous 10 jours ouvrables. Il permet de démarrer, mais aux risques du porteur. La décision définitive peut arriver jusqu'à la fin du trimestre suivant : mieux vaut l'attendre.

3

Respecter le calendrier

18 mois après la décision pour présenter la première facture, 36 mois pour la demande de paiement. Les engagements liés à l'investissement sont maintenus 5 ans.

> **CONSEIL DU TERRAIN**
>
> Obtenez votre permis d'urbanisme avant d'introduire le dossier, pour ne pas être pris de court par le délai de 18 mois.

ENSEIGNEMENT 3

La recherche et l'innovation ne sont pas réservées aux laboratoires

Une idée reçue veut que les aides à la recherche du SPW Économie, Emploi, Recherche soient réservées aux hautes technologies ou aux universités. C'est faux. Sophie Delacharlerie l'a rappelé : les coopératives agricoles, alimentaires et de circuit court y ont accès.

La Région soutient la recherche des petites entreprises à des taux avantageux : jusqu'à 70 %, voire 75 % des coûts pour certains dispositifs. La part restante est à couvrir par la structure ou par d'autres financements. Des coopératives peuvent ainsi financer :

- la mise au point de nouvelles recettes, dont la cuisson ou la transformation diffèrent du standard ;
- l'innovation dans une filière ;
- l'optimisation de la logistique.

Plusieurs outils existent. L'aide prend la forme d'une subvention ou d'une avance récupérable. Certains dispositifs sont susceptibles d'évoluer.

Pour s'orienter, plusieurs portes d'entrée : le site economie.wallonie.be, le catalogue Miza et le pôle de compétitivité Wagralim pour l'agroalimentaire. Un contrôle vérifie que l'entreprise n'est pas en difficulté financière, mais les critères de sélection restent l'innovation, la création de valeur et d'emploi, et l'impact environnemental.

Attention au cumul : une même dépense ne peut pas être financée deux fois. Des aides portant sur des dépenses différentes peuvent parfois être combinées, après vérification au cas par cas.

> **« Derrière cette apparence un peu complexe, d'usine à gaz, il y a des gens qui sont prêts à vous aider à construire votre projet. »**
>
> Sophie Delacharlerie, SPW Économie, Emploi, Recherche



Coopératives et financeurs réunis à la Ferme de La Préale, 15 octobre 2026.

ENSEIGNEMENT 4

Le « millefeuille financier » : combiner prêts à 0 %, garanties et leviers participatifs

Aucun organisme ne financera seul 100 % d'un projet d'envergure. La réussite repose sur le « millefeuille financier » : superposer des instruments complémentaires. Un plan de financement coopératif peut s'articuler autour de quatre couches.

1

Le Prêt Coup de Pouce

Ce dispositif fiscal wallon permet d'emprunter auprès de particuliers (proches, citoyens, coopérateurs). En échange, ils bénéficient d'un crédit d'impôt régional.

2

Les prêts d'honneur à 0 % (Funds For Good)

Ces prêts à taux zéro vont en général de 15 000 à 25 000 €, avec un maximum de 50 000 €. Décidés en un mois environ, souvent en cofinancement, ils renforcent le fonds de roulement sans alourdir les charges. Un accompagnement est proposé.

3

Les garanties et prêts publics (Wallonie Entreprendre)

WE peut garantir un crédit bancaire jusqu'à 75 %. Son prêt automatique, accordé aux côtés de la banque, va jusqu'à 75 000 €. Des plafonds plus élevés existent selon les produits, jusqu'à 1 million d'euros pour un prêt classique et 1,5 million pour une garantie.

4

Les prêts à taux préférentiel (W.Alter)

Filiale de WE dédiée à l'économie sociale, W.Alter étudie les dossiers à partir d'environ 30 000 € : prêts ou prises de participation minoritaires. Avec le Fonds européen d'investissement, elle propose deux prêts : ImpulsES (création, développement) et CarbonES (transition énergétique).





À gauche : Corinne Tanghe pour Wallonie Entreprendre. À droite : Maxime Bouchat pour W.Alter.

CONSEIL DU TERRAIN

Sollicitez les prêts d'honneur à 0 % dès le montage du projet. Leur accord rapide rassure et aide à convaincre les banques et les financeurs publics.

ENSEIGNEMENT 5

Banque classique et finance d'impact : deux exigences, deux langages

Pour convaincre, la coopérative doit adapter son discours à son interlocuteur. Les banques commerciales et les acteurs de la finance d'impact n'évaluent pas le risque de la même manière.

Deux guichets, deux grilles de lecture

Critère	Banque commerciale (ex. CBC)	Finance d'impact (ex. Crédal, ImpaktEU)
Décision	Moins de 150 000 € : décision parfois rapide. Au-delà : environ 15 jours après réception d'un dossier complet	Analyse de l'impact, puis de la capacité de remboursement : 3 à 4 mois pour ImpaktEU
Critère prioritaire	Capacité de remboursement, appuyée sur le cash-flow	Impact sociétal, gouvernance coopérative, transition écologique
Garanties	Garanties réelles ou publiques (Wallonie Entreprendre)	Plus souples, voire sans garantie sur les actifs (dette subordonnée)
Produits	Crédits d'investissement, leasing, factoring, crowdlending (Bolero)	Crédit professionnel, préfinancement de récoltes, prêt subordonné de 300 000 € à 1 M€

La banque classique : le cash-flow d'abord

La banque intervient en général dès la phase de commercialisation. Elle analyse le modèle économique, la justification de l'investissement, les besoins induits (stocks, fonds de roulement), la solidité financière, la capacité de remboursement et les garanties. Au-delà de certains montants, le dossier passe par un comité de crédit.

Le rôle de l'expert-comptable est déterminant. Une erreur d'encodage, comme classer des reventes récurrentes en « produits exceptionnels » plutôt qu'en chiffre d'affaires, exclut ces montants du calcul du cash-flow. Sans cash-flow démontrant la capacité de remboursement, le crédit sera refusé, quelle que soit la valeur des garanties.

La finance d'impact : l'utilité sociétale et le sur-mesure

Les financeurs d'impact mènent une analyse sociale et éthique avant d'évaluer la viabilité financière.

- **Crédal** propose un crédit professionnel pour les projets collectifs portés par des associations ou des entreprises : matériel, équipements, terrains.
- **ImpaktEU**, fonds d'impact lié à Funds For Good, cible les coopératives d'au moins 3 ans et 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Il prête en dette subordonnée, de 300 000 € à 1 million d'euros, à un taux moyen d'environ 6 %, sur une durée allant jusqu'à 7 ans, sans garantie sur les actifs. Il préfinance ainsi les récoltes auprès des producteurs de **Farm for Good** : la coopérative rembourse après la revente aux acheteurs.

> **CONSEIL DU TERRAIN**
> Impliquez votre expert-comptable et faites-vous accompagner. Des chiffres clairs et un dossier bien préparé facilitent le dialogue avec chaque financeur, quel que soit son langage.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ouvrir le champ des possibles, de la Région à l'Europe

Les échanges de la Ferme de La Préale l'ont montré : en Wallonie, les financements et l'accompagnement ne manquent pas. Le défi, pour les coopératives, est d'assembler les bonnes pièces et de construire leur réseau. Il n'existe pas de solution universelle : tout dépend de la nature de la dépense, du stade de développement, de la capacité de remboursement, des fonds propres et des règles de cofinancement.

Au-delà des dispositifs régionaux, les coopératives engagées dans la transition agroécologique ont intérêt à regarder du côté de l'Europe. Carine Petit a présenté l'accompagnement gratuit du NCP Wallonie pour deux programmes :

- **Horizon Europe** finance la recherche appliquée et l'innovation, notamment via la « Mission Sol » et l'approche multi-acteurs, où les coopératives aident à définir les besoins de terrain. Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 100 % des coûts.
- **LIFE** finance 60 % des projets qui diffusent de bonnes pratiques en économie circulaire et pour le climat. Le solde peut venir d'un tiers (fondation, investisseur public, prêt bancaire). Prochains appels : mars-avril 2027.

Pour découvrir les appels 2027 d'Horizon Europe, le NCP Wallonie organise des séances d'information les 26 et 27 novembre 2026 au Monnet Innovation Center, à Louvain-la-Neuve.

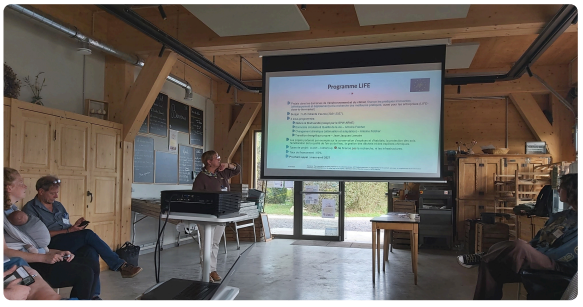
La rencontre a permis d'amorcer des contacts. La suite repose sur chaque coopérative : préciser son besoin, vérifier les critères auprès des organismes concernés et poursuivre les échanges.

Au-delà de chaque projet, les enjeux propres aux filières et aux secteurs peuvent orienter le NCP Wallonie et l'ensemble des acteurs wallons pour monter, ensemble, des projets d'envergure.

APRÈS LES PRÉSENTATIONS : SPEED DATING AU SOLEIL

Coopératives et financeurs se sont ensuite retrouvés dehors, au soleil, en **speed dating : 15 minutes pour comprendre le langage de chacun et trouver ensemble la suite, pour un succès mutuel**. Chaque coopérative a présenté son projet, **testé son modèle auprès de plusieurs financeurs** et **identifié les dossiers concrets qu'elle pourrait déposer**. Des échanges directs pour entrer dans le concret, qui amorcent des contacts sans valoir décision de financement.





Carine Petit (NCP Wallonie) présente Horizon Europe (à gauche) et le programme LIFE (à droite).

Vincent Pautré
Chargé de mission RwPAC au Collège des Producteurs

Sources : SPW Agriculture, présentation « Aides à l'installation et à l'investissement PAC » (10/12/2025) ; Wallonie Entreprendre, fiche « Prêt automatique » ; présentations des intervenants lors de la rencontre du 15/10/2026 (SPW Agriculture, SPW Économie, Emploi, Recherche, Wallonie Entreprendre, W.Alter, CBC, Crédal, Funds For Good, ImpaktEU, NCP Wallonie) ; Réseau wallon PAC, compte rendu de la rencontre. Photos : Ferme de La Préale, Hamois, 15 octobre 2026.

Envie d'aller plus loin ?

Le compte rendu complet de la rencontre, disponible à côté de cette analyse sur le site du Réseau wallon PAC, détaille chaque intervention : conditions, montants, délais et points de vigilance.